

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 31 octobre 2024

PROJET DE DELIBERATION

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mme LIEGEOIS, Mme RENARD, M. NIEZEN, Mmes
BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, M. RASSART, M. THYS, Conseillers
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative
Mme KOWALSKA, Directrice générale - Secrétaire.

Excusé : /

OBJET : CENEO - Assemblée générale ordinaire – 29 novembre 2024 – Ordre du jour - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale CENEO ;

Considérant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal à savoir :

- Monsieur André DESMARLIERES
- Madame Véronique FACQ
- Monsieur Julien RASSART
- Madame Ginette RENARD
- Monsieur Michel NIEZEN.

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée générale ordinaire de CENEO qui se tiendra le vendredi 29 novembre 2024 ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale CENEO, à savoir ;

1. Deuxième évaluation annuelle du Plan Stratégique 2023-2025 ;
2. Augmentation fr la participation au sein du partenariat CerWal ;
3. Nominations statutaires ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : D'approuver tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale CENEO.

Article 2 : Les délégués représentant la Commune de Brugelette seront chargés lors de l'Assemblée générale de CENEO du 29 novembre 2024, de se conformer à la volonté exprimée par la présente assemblée.

- Article 3 : La présente résolution sera transmise pour information :
- à Monsieur le Président de l'Agence Intercommunale CENEO ;
 - au Gouvernement provincial ;
 - à Madame Sandra LOR, Receveuse régionale ;
 - aux représentants de la Commune de Brugelette ;
 - au Secrétariat général.

En séance à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIERES

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES